



## Prestation compensatoire assise sur une vente forcee

Par **Jibi7**, le **14/04/2012** à **21:00**

Un partage judiciaire bloqué par des jugements et arrêts contradictoires , un ex de mauvaise foi mais ayant les moyens de la faire défendre etc..un pv de difficulté va être établi chez le notaire, renvoyant au Tgi etc...\*

Je ne retrouve pas un texte lu il y a quelques temps (moins de 6 mois)précisant qu'une cour ne pouvait décider d'une prestation qui de fait necessiterait la vente du après le divorce .

le bien n'a pas été expertisé, malgré une longue procédure.

le bien indivis est resté la residence principale "provisoire" durant 15 ans ..

J'ai trouvé un commentaire du Cons. Constitutionnel

"Décision n° 2011-151 QPC du 13 juillet 2011

M. Jean-Jacques C.

(Attribution d'un bien à titre de prestation compensatoire)

mais pas de jurisprudence ou de textes precis a cet égard.

Ai je mal cherché les bons mots clefs ?

\* je précise que c'est un divorce contentieux ancien régime: donc pas de declaration patrimoniale prealable.